

Le mépris, c'est fini !

La Fête dans la Ville est lancée, aujourd'hui, depuis la Citadelle d'Amiens. C'est ici qu'un homme est mort, pourtant. Tué par la faute de la ville. Durant onze années, la mairie a tout fait pour le cacher, pour l'occulter. Mais il semble que ce mépris soit désormais fini.

Mesdames, Messieurs,

Ce soir, la fête dans la Ville va partir de la Citadelle, vous allez danser peut-être, boire une coupe de champagne, célébrer le lancement de la future université. À cet endroit, pourtant, sous vos pieds, un jeune homme est mort.

Et il n'est pas mort par hasard. Il s'agit - comme l'a qualifié la justice - d'un « *homicide involontaire* ». Avec la Ville d'Amiens pour coupable. Durant onze années, les autorités ont tout fait pour le cacher, pour le faire oublier.

Que s'est-il passé ?

Le 22 février 2002, Hector Loubota, 19 ans, travaille sur le chantier d'insertion de la Citadelle. Grimpé sur un échafaudage, il s'applique à des travaux de maçonnerie. D'un coup, un pan de mur s'effondre, et il meurt écrasé sous 600 kilos de pierres.

Quelle en est la cause ?

Dans le dossier d'instruction, un expert en bâtiment a rendu un rapport accablant : le chantier a été lancé sans « aucune analyse des terrains », sans « étude préalable du bâti », sans « aucun suivi régulier », sans même « le nom d'une personne chargée de la sécurité » ! Il mentionne ainsi « l'absence d'étaisements » : la ville n'a planté aucun piquet pour soutenir le mur initial - qui ne tenait que grâce « à la terre et aux racines ». Des erreurs d'autant plus coupables que, dans les années 1970, « cet ouvrage s'était déjà en partie effondré ». Il aurait fallu, avant de démarrer l'entreprise, estime l'expert, « procéder à des sondages, relever les fissurations, vérifier la stabilité du sol. » Aucun permis de démolir, ni de construire, n'avait d'ailleurs été déposé...

Si des précautions, même sommaires, avaient été prises, ce drame aurait été évité. Cet accident témoigne, malheureusement, du mépris de la municipalité d'alors, de ses notables, pour les « jeunes de quartier » qui viendraient s'occuper sur « le plus grand chantier d'insertion en France, sinon en Europe » (ainsi était-il vanté).

**L'occasion
est donnée,
aujourd'hui,
de rattraper
ce long et
douloureux
silence.**

Le collectif de soutien à la famille Loubota qui comprend : la CGT 80, la LDH 80, Sud-Éducation, Solidaires 80, Attac, les Céméa de Picardie, le RESF, L'Aube Nouvelle, la Gauche unitaire, le Parti de gauche, l'Unef, la CGT-Zone industrielle, l'association Fakir.

Le mardi 25 juin à 9 heures, venez assister au procès de Gilles de Robien, poursuivi pour « homicide involontaire » au tribunal correctionnel, afin que, au moins, la famille ne soit plus traitée par le mépris !



Mais ce mépris s'est poursuivi longtemps.

En onze années, la ville d'Amiens n'a adressé aucun mot d'excuse, aucun geste de sympathie à la famille.

Une approche a bien eu lieu, de la part d'une « médiatrice »... mais pour conseiller à la famille de ne pas porter plainte !

Des visites se déroulent régulièrement à la Citadelle. Les guides s'inquiètent davantage de la sauvegarde des chauve-souris sur le site que de cet accident, qui n'est pas mentionné. À la Maison du Projet, une revue de presse recense tous les articles du *Courrier picard* sur la Citadelle. Tous ? Non : un seul est manquant, celui qui relate la mort d'Hector. Cette tragédie a été volontairement effacée des mémoires.

Ici est mort
Hector LOUBOTA
le 22 février 2002
à l'âge de 19 ans.

Il travaillait à la construction
de l'Université.

Avec cette soirée, l'occasion est donnée, aujourd'hui, de rattraper ce long et douloureux silence. Il semble bien que le maire, Gilles Demailly, y soit décidé : il devrait évoquer brièvement Hector dans son discours, enfin rencontrer la famille, et envisager avec eux une

forme d'hommage. Nous nous en félicitons : mieux vaut tard que jamais.

Depuis onze ans, nous avons agi - par des articles, un livre, des réunions - sans attendre les autorités. Et grand bien nous en a pris. Ce soir encore, nous procédons, en citoyens actifs, à notre cérémonie. Cependant, ces hommages officiels, nous procédons nous-mêmes à une cérémonie. Nous posons ce soir la plaque commémorative, en présence de la famille, à l'entrée de la Citadelle. Pour que les futurs étudiants se souviennent que, à l'âge où eux vont s'instruire - et s'amuser, nous l'espérons - sur les bancs de l'université, un jeune comme eux est mort en la construisant.

Soyez les bienvenus à nos côtés.

LE MÉPRIS DE LA JUSTICE

« **J**e fais confiance à la justice de ce pays », déclarait Monsieur Bernard Loubota, le père de la victime, en 2002 après l'accident. Mais au printemps 2007, après cinq années d'attente, il trouve le temps long : c'est qu'étrangement, les juges d'instruction se refilent le dossier - puis l'oublent.

Lui écrit donc au procureur, qui le reçoit dans son bureau : le magistrat lui garantit que l'affaire sera menée jusqu'à son terme.

Prudemment, patiemment, le tribunal d'Amiens attend néanmoins que Gilles de Robien ne soit plus ni ministre, ni maire, ni député. Puis on met en examen un vague directeur de service, un inconnu, un « *Monsieur Morelle* ».

L'entourloupe

Monsieur Loubota ne réclame pas la tête du maire, ni de personne. Si la Justice estime que c'est de la faute à Morelle, alors, va pour Morelle...

Mais voilà que, à l'audience, l'avocat dudit Morelle sort une carte maîtresse. Une lettre - où, en 2000, avant de démarrer les travaux, l'architecte des Bâtiments de France recommande une expertise. Une lettre que Gilles de Robien a annotée, à l'intention de son adjoint Bernard Nemitz : « *Bernard, ne pas signer sans m'en parler. Je ne suis pas certain qu'on ait besoin de l'architecte des bâtiments de France.* »

La preuve est fournie : le député-maire, directement, a refusé une mesure de prévention. Une solution « *écartée au niveau politique* », comme l'invoque Monsieur Morelle. « *C'est une cause exonératoire de responsabilité* », plaide son défenseur.

La relaxe

À son tour, la substitut du procureur se lève. Elle ne dénonce pas le stratagème. Au contraire, elle assène : « *Peut-être que nous n'avons pas mis en examen la bonne personne. Peut-être que nous aurions dû poursuivre le directeur général des services ou le maire d'Amiens.* » Et du coup, elle ne requiert aucune peine contre le prévenu. Le 1^{er} juillet 2009, le tribunal relaxe le lampiste.

Après sept années de réflexion, les magistrats se sont donc « *trompés* ». Alors que la responsabilité du maître d'œuvre est manifeste dans ce décès, et qu'elle est reconnue par tous, miracle néanmoins : personne n'est coupable.

Les avocats

Monsieur Loubota avait choisi, en première instance, une avocate amiénoise. C'est un tort : vivant sur place, elle était plus sensible aux pressions. Qui n'ont pas manqué : « *C'est un dossier politique* », lâche-t-elle. « *Jamais, jamais je n'ai mis en*

cause Gilles de Robien directement.

– *Mais vous auriez dû, apparemment !*

– *Écoutez. Alors que je n'ai jamais prononcé son nom, alors que ce n'était pas du tout dans mon intention, je me suis fait convoquer par mon bâtonnier : "J'espère que vous ne comptez pas créer des ennuis à Monsieur de Robien", m'a-t-il prévenu.* »

Depuis, Monsieur Loubota a recouru à un avocat parisien, moins gêné par le microcosme amiénois.

L'opinion

Tant qu'on laissera les magistrats locaux et les notables locaux régler cette affaire entre eux, l'injustice s'épanouira - au détriment d'une famille qui n'a aucun réseau.

Seule lumière : que l'opinion publique s'en mêle. Que la presse s'y intéresse. Que les associations citoyennes appellent à une certaine vigilance sur ce dossier. Que les Amiénois assistent aux débats, remplissant la salle d'audience le jour du procès.

ET LES TRAVAILLEURS ?

Après l'accident, au printemps 2002, la mairie s'est dépêchée - mais trop tard - de mettre le chantier en conformité avec les règles de sécurité : des analyses du bâti furent effectuées, des échafaudages achetés, et la demande de permis de construire fut enfin déposé.

Mais en 2012 encore, comme s'en plaignaient des précaires, les conditions demeuraient « *moyenâgeuses* ». Le syndicat SUD-Métropole est intervenu, et a obtenu « *des gilets anti-froids, des chaussures, des gants* ». Cependant, comme le dénonce Didier Lesueur, « *le bâtiment qui accueille la maquette, il est tout beau, tout neuf, superbe, tandis que celui où vivent les travailleurs, c'est dégueulasse, il manque même des toilettes...* »

ET N'OUBLIEZ PAS !

Venez au procès qui se déroulera
le mardi 25 juin à 9 heures
au tribunal correctionnel d'Amiens !